

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2021

Absents : DE CARVALHO Jacques, LACOMBE Jean-Pierre excusé et donnant procuration à MASSIAS Hervé, LEGRAND Jean-Paul excusé et donnant procuration à GRUAT Xavier, PRADEL Patricia excusée et donnant procuration à BASSET Jean-Paul, RENARD CUEUILLE Christelle excusée

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h35, M. JOUVE Nicolas est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal délibère sur les questions suivantes :

Un tableau tendant à encadrer l'attribution de subventions est présenté. Il concerne les demandes de particuliers âgés de moins de 25 ans et domiciliés sur la commune. Les voyages scolaires, BAFA, études à l'étranger sont retenus et certaines conditions d'attribution sont précisées. Ce tableau fera l'objet de mise à jour régulière. Présenté au vote du conseil, il est adopté par 14 voix pour et une abstention.

Au vu de ce tableau, la demande d'Antoine Faucher se doit d'être réexaminée. Une subvention pour des études à l'étranger d'un montant de 500 € lui est allouée par 12 voix pour et 3 abstentions.

Les délibérations suivantes sont prises à l'unanimité :

Une décision modificative du budget communale est votée. Il s'agit d'une correction d'écritures n'impactant pas l'équilibre global du budget.

Deux créances sur le budget assainissement sont admises en non-valeur pour la somme de 92.80 euros. Cela correspond à des impayés non recouvrables.

Suite à cette délibération, une décision modificative du budget assainissement est votée à l'unanimité.

Le conseil attribue à M. Tom Koundakian, agent à la trésorerie de Bort-les-Orgues, une indemnité de confection des documents budgétaires d'un montant de 45.73 € au titre de l'exercice 2021 et le remercie pour sa précieuse aide.

Mme le Préfet est saisie en demande de rectification de l'erreur matérielle de contenance des parcelles de la section du Longeard dans la procédure de transfert des biens de section du Longeard.

Le conseil examine le dispositif petit déjeuner proposé par l'Education nationale et subventionné par l'Etat. Il est convenu de rencontrer le personnel communal et enseignant suite aux modifications de planning qu'engendrerait la mise en place de ce dispositif. Le conseil sursoit à statuer.

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux du tiers-lieu. La première réunion préparatoire a eu lieu le 5 novembre et les travaux devraient attaquer sous peu avec l'entreprise Mattioz.

L'entreprise TAZE est intervenue à l'école pour résoudre un problème d'interphone. La fibre est arrivée aux Alouettes ainsi que sur le reste de la commune. A ce jour, tous les habitants doivent être éligibles.

Le repas des aînés est programmé en janvier si les conditions sanitaires le permettent. A défaut, des colis seront distribués.

Les questions diverses évoquent les sujets suivants :

L'attention est attirée sur des passages de quads sur certains chemins. Quid des responsabilités et des autorisations.

Un panneau d'affichage est demandé à l'entrée des églises. Une fuite d'eau est signalée à l'église de Vaux.

Des problèmes récurrents à la chasse sont signalés.

La Direction Départementale des Territoires est venue sur la commune constater des constructions illégales ou non conformes.

L'ancienne cantine de Saint Julien va être vidée de son mobilier suite à la vente du bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30. Vu pour être affiché le 15 novembre 2021, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.